



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU
04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENTS : Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

REPRESENTES : Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-085	Subventions Multi Accueil « Les Touchatouts » – Demande de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Bouches-du-Rhône
-----------------------------	--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est envisagé des travaux « Les Touchatouts », située route de Caireval. Cette mise à niveau a pour but d'adapter la structure aux nouvelles exigences en vigueur tout en améliorant le bien-être des enfants et l'accueil des parents.

Dans cette perspective, la commune de Lambesc sollicite l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône (C.A.F) pour des travaux de rénovation au sein du Multi Accueil « Les Touchatouts » préconisés par la CAF. Cette demande s'inscrit dans le cadre du fonds C.A.F intitulé rénovation des espaces d'accueil de jeunes enfants.

Ces travaux sont estimés à environ **114 250,00 € HT** soit 137 100,00 € TTC et peuvent bénéficier d'une subvention de la C.A.F de 4800 €/place, dans la limite de 80% des travaux soit 91 400.00 € hors taxes.

Le plan de financement de cette opération se définit comme suit :

Financeurs	Dispositifs	% de participation	Montant de la Subvention
CAF	Rénovation des espaces d'accueil de jeunes enfants	80%	91 400,00 €
LAMBESC	Autofinancement communal	20%	22 850,00 €
MONTANT TOTAL DU PROJET		100%	114 250,00 €

**Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL**

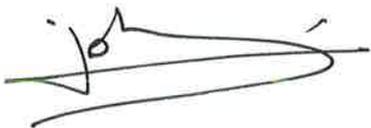
- **APPROUVE** ces travaux d'un montant de 114 250,00 € HT relatifs à la réfection du MAC « Les Touchatouts »
- **SOLLICITE** auprès de la CAF des Bouches du Rhône l'octroi d'une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux HT dans le cadre du dispositif – Rénovation des espaces d'accueil de jeunes enfants, soit 91 400 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la future convention de partenariat avec la CAF pour le financement de ce projet ainsi que tous les documents s'y réfèrent
- **S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT et à inscrire le montant des travaux au budget de la Commune
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr. Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

La présente délibération est adoptée à l'unanimité,

Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de Séance

Anne-Laure JOLY



Le Maire de Lambesc,

Bernard RAMOND